



**Polyexpert  
Environnement**

La **Qualité** au service de la construction ...

# DIAGNOSTIC



La multiplication et la complexification des réglementations techniques (thermique, acoustique, etc) nécessitent une réflexion complète sur les différents corps d'état et leurs interactions. De par ses connaissances multicritères, Polyexpert Environnement propose des interventions transversales suivant vos problématiques.

## NOS DOMAINES D'INTERVENTION

### DIAGNOSTICS TECHNIQUES



#### INCENDIE

**La réglementation du risque incendie a pour objectif la sauvegarde des personnes et des biens.**

Afin de sécuriser et valoriser votre patrimoine, Polyexpert Environnement propose un diagnostic complet sur les dispositions constructives du bâtiment (ERP, code du travail et habitation) et/ou les installations techniques (chaufferie, ventilation, grande cuisine, ...):

- Avis circonstancié des ouvrages et des équipements par rapport aux exigences réglementaires en vigueur
- Recommandation de solutions de principe adaptées aux défauts ou désordres constatés
- Analyse des différentes contraintes dans le cadre d'un changement de destination ou modifications importantes



#### ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ

**La réglementation technique relative à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation.**

Polyexpert Environnement est en mesure d'apporter une assistance à l'ensemble des acteurs de la construction pour l'application de ces règles :

- Répondre à la loi Accessibilité des Handicapés du 11 février 2005
- Diagnostic obligatoire pour les ERP de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie
- Obligation de respect des règles d'accessibilité au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Le diagnostic effectué respecte les étapes suivantes :**

- Constat (examen visuel et si nécessaire instrumenté)

- Avis circonstancié par rapport aux exigences réglementaires en vigueur
- Proposition d'une solution de principe pour les travaux qui seraient à engager pour répondre aux exigences réglementaires
- Évaluation du coût pour une remise en conformité



#### SOLIDITÉ

**Polyexpert Environnement réalise des diagnostics de solidité généraux permettant d'apprécier la capacité du bâtiment à satisfaire ses fonctions principales, à savoir :**

- Appréciation de l'état de conservation des éléments de construction
- Interprétation des désordres
- Avis circonstancié des ouvrages par rapport aux exigences réglementaires en vigueur
- Recommandation de solutions de principe adaptées aux désordres constatés





## ACOUSTIQUE

**Le périmètre d'action de Polyexpert Environnement sur la problématique du bruit concerne :**

- L'acoustique du bâtiment ;
- L'acoustique dans l'environnement (bruit de voisinage et ICPE) ;
- La surveillance acoustique.

**Polyexpert Environnement est en mesure d'effectuer des diagnostics techniques complets :**

- Vérifier la bonne conformité de la construction existante (mesures et vérifications visuelles)
- Apporter des solutions palliatives



## THERMIQUE

**Les connaissances du bâtiment et l'équipement de Polyexpert Environnement permettent d'effectuer des diagnostics sur différentes problématiques de la thermique :**

- Vérification sur site des différentes prestations liées à la qualité thermique du bâtiment (isolation, menuiserie, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire...)
- Vérification du niveau d'étanchéité de l'enveloppe d'un bâtiment avec localisation des fuites ;
- Détection et analyses de nombreuses pathologies du bâtiment (défauts d'isolation, fuites d'eau, contrôle des installations, infiltration d'air...) par thermographie infrarouge ;
- Contrôle des débits réglementaires de ventilation, réalisation du DIAGVENT 2, évaluation de l'étanchéité des réseaux de ventilation ;



## ÉCLAIRAGE

**Un environnement lumineux confortable favorise le bien-être et la facilité d'exécution d'une tâche. Il ne peut être obtenu que par :**

- Un niveau d'éclairage suffisant
- Une répartition harmonieuse de la lumière
- L'absence d'éblouissement
- L'absence d'ombre gênante
- Un rendu de couleur correct
- Une teinte de lumière agréable
- Un apport d'éclairage naturel

**Polyexpert Environnement propose différents diagnostics sur ces thématiques :**

- Vérification in situ des niveaux d'éclairage et comparaison aux valeurs réglementaires ou des recommandations (AFE) ou des normes ;
- Simulation d'une installation par un logiciel de planification d'éclairage et proposition de solutions d'amélioration.



## DIAGNOSTICS IMMOBILIERS RÉGLEMENTAIRES AVANT VENTE OU LOCATION



### DPE (DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE)

Polyexpert Environnement est en mesure de réaliser le diagnostic de performance énergétique de biens immobiliers. Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006 pour toutes les transactions immobilières et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour tous les contrats de location, le DPE est un bilan des aptitudes thermiques d'un bâtiment ou partie de bâtiment. Celui-ci est caractérisé au final par une étiquette définissant le niveau de consommation en énergie et le niveau d'émission de GES (gaz à effet de serre) du lot étudié. Il est valable 10 ans.



### LOI CARREZ

Lors de toute transaction immobilière, le vendeur est tenu de délivrer une mesure de la surface privative du bien en question dans le cadre d'un lot d'habitation en copropriété. Polyexpert Environnement a les compétences pour réaliser ce diagnostic.



### TERMITES

Polyexpert Environnement réalise le diagnostic termites à fournir pour toutes transactions quelle que soit la date de construction dans les départements et/ou les communes ayant pris des arrêtés en la matière.



## POURQUOI CHOISIR POLYEXPERT ENVIRONNEMENT ?

- la proximité de nos agences ;
- la qualité de nos prestations ;
- notre réactivité ;
- la notoriété du groupe Polyexpert ;

 **Polyexpert  
Environnement**

La **Qualité** au service de la construction ...